
Konkurse Faillites Fallimenti

No 157 Freitag, 15.08.2008 126. Jahrgang

1. Débitrice: VALCHANVRE Sàrl, 1907 Saxon
2. Déclaration de faillite: 18.02.2008
3. Suspension de faillite: 04.08.2008
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 25.08.2008
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

Office des faillites du district de Martigny
D. MOULIN, préposé
1920 Martigny 1

(00318019)